

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON

Albi-Sud

Nombre de conseillers
En exercice 12

Présents 8
Votants 8

Commune SALIÈS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 mars 2026
L'An deux mille vingt-six et le deux mars

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 4 février 2026, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire**.

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX Jacky MIQUEL, Bernard TOMINET, Nathalie BRULANT, David FERRÉ, Florence CABROL, Bruno GASCON et Raymond CHAPPERT.

Excusés : Valérie JACQUET, Bruno LACHENAUD, Florence VOGEL et Thierry VAREILLES.

BUDGET PRINCIPAL : REPRISE ANTICIPÉ DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 ET PRÉVISION D'AFFECTATION SUR L'EXERCICE 2026

Monsieur le Maire rappelle que l'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 se fait en principe après le vote du compte administratif (CA), qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année N.

Depuis le 5 février, HÉLIOS, l'application informatique de la direction générale des Finances publiques dédiée au secteur local, connaît une panne d'origine matérielle. Cet incident majeur a pour conséquence de bloquer les productions des comptes provisoires ou définitifs de gestion.

Le cadre budgétaire et comptable applicable permet cependant de reprendre le résultat avant le vote du CA. On parle alors de reprise anticipée du résultat. Au-delà de sa simple constatation, ceci permet l'affectation provisoire du résultat de l'exercice N-1 sur l'exercice N. Par la suite, l'approbation du résultat et son affectation ne pourront devenir définitives qu'après une délibération dédiée intervenant postérieurement au vote effectif du CA.

Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif 2026 du budget principal avec reprise anticipée des résultats comptables 2025. Dans le cadre de cette procédure, les résultats sont calculés et justifiés par un tableau des résultats d'exécution validé par l'ordonnateur et le comptable public, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025.

Les résultats de clôture suivants sont constatés :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉSULTATS DE CLOTURE 2024	155 905,71 €	339 158,84 €	495 064,55 €
PARTS AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT	104 906,68 €		104 906,68 €
EXERCICE 2025			
RECETTES	679 117,18 €	553 161,29 €	1 232 278,47 €
DÉPENSES	618 526,84 €	813 053,29 €	1 431 580,13 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	60 590,34€	- 259 892,00 €	- 199 301,66 €
RÉSULTAT DE CLOTURE 2025	111 589,37 €	79 266,84 €	190 856,21 €
R.A.R. dépenses		41 825,00	41 825,00
R.A.R. recettes		211 925,79	211 925,79
RÉSULTAT GLOBAL DE CLOTURE	111 589,37 €	249 367,63 €	360 957,00 €

		Soldes
	Affectation à l'investissement (compte 1068)	84 344,56 €
Reprise anticipée	Report en investissement au 001	79 266,84 €
	Report en fonctionnement au 002	27 244,81 €

S'agissant d'une reprise anticipée des résultats, il est proposé d'inscrire 27 244,81 € au chapitre 002 du budget primitif 2026. Après arrêté des chiffres définitifs au compte administratif, ce montant sera revu au budget supplémentaire.

Ce dossier a été présenté à la commission finances le 4 février 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1612-32,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

DÉCIDE

- De constater de manière anticipée les résultats de l'exerce 2025 du budget de la commune tels que décrits ci-dessus ;
- De Reprendre de manière anticipée ces résultats au budget primitif 2026 du budget communal ;
- D'approuver que le montant repris de manière anticipée en recettes de fonctionnement « 002 – excédent ou déficit reporté de fonctionnement », s'élève à 27 244,81 euros ;
- D'approuver que le montant repris de manière anticipée en dépenses d'investissement « 001 – solde d'exécution négatif reporté », s'élève à – 199 301,66 euros ;
- De prendre acte que les restes à réaliser à reprendre en section d'investissement s'élèvent à 41 825 euros en dépenses et à 211 925,79 euros en recettes, soit un solde de 170 100,79 euros ;
- D'approuver qu'une partie de l'excédent de fonctionnement est affecté au compte 1068 à hauteur de 84 344,56 €
- De prendre acte que cette reprise anticipée des résultats 2025 et leur affectation sur l'exercice 2026 ne deviendront définitives qu'après l'approbation du compte administratif 2025 et

l'adoption d'une délibération spécifique d'affectation définitive des résultats 2025 sur l'exercice 2026.

Certifié conforme au Registre.

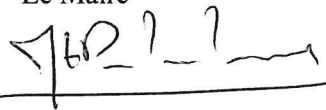
Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 2 mars 2026

Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le

CERTIFICAT RELATIF AUX RÉSULTATS DANS HELIOS DE L'EXERCICE		
2025		
COMMUNE DE SALIES		BC HELIOS n° 27420

La comptable publique du SGC d'ALBI

Après vérification dans HELIOS de l'exécution et

Après corroboration des résultats

issus des données de l'ordonnateur et prise en compte des restes à réaliser transmis par l'ordonnateur.

	RÉSULTAT	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	TRANSFERT ou INTÉGRATION DE RÉSULTATS par OONB	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	RESTES à RÉALISER	MONTANTS à PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
	2024	2025	2025	2025	2025	2025	
INVEST	339 158,84		-259 892,00		79 266,84	41 825,00	249 367,63
FONCT	155 905,71	104 906,68	60 590,34		111 589,37	211 925,79	111 589,37

Certifie les présents éléments chiffrés ressortant, ce jour, de l'exécution dans HELIOS pour le Budget Collectivité n° 27420

Ce certificat est établi pour permettre la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2026

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE			2025	2025	111 589,37
<i>Affectation obligatoire (Couverture du besoin de financement par le compte 1068)</i>					
DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE			2025	2025	0,00
EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE			2025	2025	79 266,84
DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE			2025	2025	

Fait à ALBI

Certifiée par la comptable publique
Le 24/02/2026


Jean-François ROCHEDREUX
(Tam)

La responsable du SGC d'ALBI

Florence LESTRADE